Image not found or type unknown

# Accident dans supermarché

Par **De el**, le **19/01/2018** à **15:10**

Bonjour,

Ma grand mère a été victime d'une chute dans un supermarché, la porte d'accès (porte vitrée automatique) s'est refermée sur elle, évacuation par les pompiers et fracture du bras. Nous avons un témoin puisque c'est sa voisine qui l'avait accompagnée ce jour là.

Elle est âgée et est perdue dans les démarches. J'ai envoyé un recommandé à la direction leur demandant la copie de la déclaration d'accident ainsi que les coordonnées de leur assurance. Quelles sont les démarches pour demander une indemnisation ? Elle a du prendre quelqu'un à domicile pour l'aider, n'ayant plus assez d'autonomie pour les gestes quotidiens,

Merci d'avance pour elle.

Par **Chaber**, le **19/01/2018** à **17:02**

Bonjour

si votre grand-mère est assurée en responsabilité civile il doit y avoir une clause défense-recours et/ou protection juridique.

déclaration à son assureur

Par **miyako**, le **04/02/2018** à **14:31**

bonjour,
Le super marché ayant une assurance ,il faut vérifier auprès d'eux si la déclaration a bien été faite .
Demandez le rapport des pompiers ,c'est important; gardez bien tous les certificats médicaux et d'hospitalisation,ainsi que les factures des aides ménagères et les attestations améliorées de la sécurité social (accident causé par un tiers).
Amicalement vôtre
sui KENZO

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés